

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 3 octobre 2017 à 20H00

Présidence : André Zimmermann, Président

Le Président ouvre la 6ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 1^{ère} de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

51 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Sylvie Freymond
- Geneviève Nicola Meylan
- Georges-Alexandre Duc

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 20 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Ufuk Ikitepe.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation de :

Monsieur Giovanni IORIZZO (PS-Les Verts) en remplacement de Madame Marita MAIURANO.

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :
 - 07/17 Réponse au postulat Daniel PERRET-GENTIL « mise à disposition de défibrillateurs ».

3. Nomination

d'un membre à la commission de circulation, en remplacement de M. André MAYOR (PS-Les Verts).

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 10/17, Demande d'un crédit de CHF 861'000.- destiné à l'assainissement de l'éclairage public,

- b) Préavis No 13/17 Demande d'un crédit de CHF 112'000.- pour la réfection du sol, la protection des piliers, la pose de stores, la production de caissons en bois et les modifications sur armoires existantes de la salle de gymnastique III du collège de l'Ochette,
- c) Préavis No 14/17, Demande d'un crédit de CHF 34'900.- pour la création d'une aire de musculation extérieure (installations Streetworkout) au Champ-du-Gour,
- d) Préavis No 16/17 Vente de 4'176 m² de la parcelle No 450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA),
- e) Préavis No 17/17 Arrêté d'imposition 2018.

5. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales

6. Propositions individuelles.

Le Bureau propose une modification de l'ordre du jour.

- Au point 3 - Nomination -
 - a) d'un membre à la commission de circulation, en remplacement de M. André MAYOR (PS-Les Verts).
 - b) nomination d'un(e) membre à la commission des naturalisations, en remplacement de Madame Marita Maiurano (PS/Les Verts)

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation

Le Président invite Monsieur Giovanni IORIZZO (PS/Les Verts) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite le nouveau conseiller pour son engagement envers la commune de Moudon et lui remet le Règlement communal. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 52 conseillers sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau a pris connaissance du décès de Monsieur Roger Affolter, ancien conseiller communal, le 15 août dernier dans sa 75^{ème} année. Le Président prie l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en sa mémoire et exprime toute sa sympathie à la famille de Monsieur Affolter.

Le Bureau s'est réuni le mardi 22 août pour :

Conseil communal de Moudon

- nommer les différentes commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour ce soir
- nommer le bureau électoral 2017-2018

Le Bureau électoral est donc formé :

- d'office de tous les membres du Bureau
- de 9 conseillers communaux
- comme aucune élection n'est envisagée cette année, aucun(e) citoyen(ne) n'a été nommé(e)

Le 29 août, une visite des travaux effectués au Grenier Culture à été organisée. Cette visite, ouverte à tous les membres du Conseil, avait pour objectif de mieux comprendre l'utilisation des fonds alloués à cette rénovation mais aussi de comprendre l'utilisation potentielle du bâtiment. Le Bureau remercie le Municipal Jean-Philippe Steck, Messieurs Flühmann (intendant des bâtiments) et Blanchet (coordinateur du Grenier Culture) pour les explications données et leur implication dans ce projet ambitieux.

Le 13 septembre, une délégation du Bureau a participé au martelage effectué dans les forêts communales de Moudon. C'était l'occasion de comprendre les enjeux liés à un patrimoine nécessitant une gestion à long terme mais dont l'exploitation est actuellement d'une rentabilité relative. Un grand merci à Madame Michèle Pidoux, Municipale, ainsi qu'à Monsieur Randin et son équipe du service des forêts pour l'organisation de cette journée.

Le Bureau électoral a été mobilisé le 24 septembre pour les votations fédérales.

Le Bureau s'est à nouveau réuni le mardi 26 septembre pour :

- nommer les différentes commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour du Conseil communal du mardi 7 novembre
- nommer une commission d'étude des statuts de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV). Les conclusions de cette démarche sont prévues pour le Conseil de mars 2018.

Monsieur Ronny Ghelmini a donné sa démission de la COGEFIN avec effet immédiat. Monsieur Ghelmini a indiqué avoir eu beaucoup de plaisir à travailler dans cette commission mais il préfère s'impliquer dans d'autres commissions. Le groupe PLR présentera un candidat à la séance du conseil du 7 novembre.

D'autre part, afin de faciliter la cohérence entre les décisions du Conseil communal de Moudon et ses commissions permanentes ou ses délégations à des organisations intercommunales, un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour. Sans que, à chaque séance, toutes les commissions concernées s'expriment, il est prévu ainsi de donner la parole au Président d'une commission permanente ou à un rapporteur désigné

Conseil communal de Moudon

afin d'avoir des informations directes des activités des commissions mais aussi des décisions prises ou à prendre. Il sera donc également possible de poser des questions de clarification. De plus en plus de décisions sont prises en dehors de ce Conseil, il s'avère donc important que tous les conseillers puissent en mesurer les conséquences.

Pour le Conseil de ce soir, nous aurons des informations de :

- l'AIMLE en la personne de son Président Monsieur Roger Müller
- l'AIML en la personne de son Président Monsieur Willy Blaser
- La commission OASIS en la personne de Monsieur Charles Charvet

Pour terminer les communications du Bureau, André Zimmermann invite toutes les personnes présentes à participer à la traditionnelle collation du Président qui sera servie à la grande salle de la Douane à l'issue de la séance.

b) de la Municipalité

Communication No 07/17 : Réponse au postulat Daniel PERRET-GENTIL « mise à disposition de défibrillateurs »

La communication est lue par le Municipal Lucas Contomanolis.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la communication ci-dessus.

La communication No 07/17 est acceptée à l'unanimité

Monsieur Daniel Perret-Gentil remercie la Municipalité.

Communications orales

➤ Non répercussion sur la baisse du prix du gaz sur les consommateurs en 2016

Madame Michèle Pidoux, Municipale, répond à la question posée par Monsieur Charles Charvet lors du dernier Conseil concernant l'objet cité en titre.

« Notre tarif de vente du gaz a été modifié la dernière fois début 2015. Il y a eu une baisse importante et généralisée de 10% sur les prix de vente aux consommateurs. Suite à cette importante baisse de nos prix de vente, et bien que les kWh vendus soient en augmentation, le résultat viré à provision n'était que d'environ CHF 34'000.- fin 2015.

Les prix d'achat des quatre derniers mois de 2015 ont été marqués par des prix en forte hausse, nettement supérieurs au prix moyen dont il avait été tenu compte pour la fixation des prix du tarif 2015. De plus, un changement législatif pouvait nous laisser présager de la perte de nos clients reliés directement sur le réseau 5 bars de Cosvegaz. Selon les

Conseil communal de Moudon

variantes, cette perte pouvait représenter une diminution de nos volumes de vente allant de 5 à 10%. Cette perte de volume aurait eu des conséquences importantes sur notre marge de couverture des frais fixes.

Malgré ces risques, il a été décidé de maintenir sans augmentation les tarifs de 2015 dans le budget 2016.

Contre toute attente, le prix d'achat du gaz en 2016 a baissé et, en début d'année, nous n'avons pas subi l'entier de répercussion de la perte des clients 5 bars. Ces deux éléments ont permis d'attribuer CHF 307'000.- à provision gaz dans les comptes d'exploitation à fin 2016.

Pour l'établissement du budget 2017, nous avons prévu la perte effective des clients 5 bars et pris en compte une hausse du prix d'achat. Pour ces deux raisons, le tarif n'a pas été revu.

Pour les perspectives de résultats fin 2017 et l'élaboration du budget 2018, nous avons constaté une augmentation des prix d'achat et avons tablé sur une augmentation de coût de l'ordre de 10% pour 2018.

Cette augmentation des prix d'achat semble donc « raisonnable » et ne devrait pas entièrement absorber le bon résultat de 2016. Nous étudions une éventuelle baisse des prix de vente dans le cadre du budget 2018. Cette baisse serait alors financée par une reprise à provision.

En conclusion, la Municipalité tient à souligner deux points :

1. notre structure administrative ne nous permet pas d'être aussi réactifs que les acteurs du marché dont la vente de gaz est la principale activité. Nous avons toujours un temps de retard à la hausse, comme à la baisse, car nous privilégions des analyses de prix sur des éléments connus et des comptes finalisés tout en restant prudents.
2. nous nous devons de préserver les intérêts des consommateurs de gaz de notre réseau mais également les intérêts des contribuables moudonnois dans leur ensemble. Le compte de provision du gaz est l'instrument principal qui nous aide à atteindre ces objectifs. »

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

➤ **Gens du voyage**

Madame Carole Pico, Syndique, nous donne lecture de la communication ci-après :
Dans la soirée du vendredi 1^{er} septembre, des gens du voyage, en provenance de Granges-sous-Trey, commune de Valbroye, ont bloqué la circulation sur toute la route de Siviriez. La colonne partait depuis la voie de chemin de fer jusqu'à Fromco. La Gendarmerie cantonale s'est déplacée rapidement sur place pour empêcher ces personnes de s'installer sur les parcelles de propriété communale, louées à un agriculteur moudonnois, longeant les rives de la Broye, au lieu-dit le Plan. A noter encore, qu'une

Conseil communal de Moudon

vingtaine de caravanes avait réussi à s'installer sur le lieu avant que l'alerte ne soit donnée.

La Gendarmerie cantonale avec une délégation municipale a entamé des pourparlers pour expliquer :

- que l'agriculteur concerné n'avait pas donné son accord à cette installation ni encaissé quelque somme que ce soit.
- que la Municipalité de Moudon ne donnait pas son accord à cette installation.

Les positions des deux parties n'ont pas changé au cours de la soirée. La situation était bloquée au propre et au figuré. Après 4 heures de discussions infructueuses, la Gendarmerie cantonale a conseillé à la Municipalité de laisser ces personnes s'installer temporairement jusqu'au mardi 5 septembre 2017. Ce que la Municipalité a accepté afin de pouvoir libérer la route de Siviriez. Par ailleurs, la Gendarmerie a aussi rendu la Municipalité attentive au fait qu'il était préférable à ce que les caravanes soient groupées à un seul endroit au lieu qu'elles se dispersent dans la ville et ses alentours, ce qui conduirait, cas échéant, à une situation ingérable.

La gestion des déchets se fait par le dépôt d'une benne sur place aux frais des gens du voyage.

La Municipalité a informé le Conseil communal qu'elle maintenait le délai de départ des caravanes au mardi 5 septembre 2017.

Le délai décidé et écrit lors de leur installation qui était fixé pour le mardi 5 septembre à 14h00 n'a pas été tout à fait tenu. En fait, les gens du voyage n'avaient pas du tout l'intention de le tenir et voulaient rester jusqu'au 14, voire jusqu'au 24 septembre. La Syndique Carole Pico passe sur le nombre de discussions et les négociations qui ont eu lieu durant ces quelques jours.

Finalement, la colonne de caravanes a quitté les lieux le mercredi 6 septembre à 11h00. Ce départ a été rendu possible par les forces mises à disposition par la Gendarmerie cantonale dès le matin du 6 septembre à 06h00. La Municipalité a mis à disposition de la Gendarmerie cantonale la caserne communale. Les gens du voyage ont vite compris qu'ils n'avaient pas d'autres alternatives que de quitter la ville de Moudon.

En conclusion, la participation de la Gendarmerie cantonale a été décisive dans la résolution de cette situation appuyée par la volonté claire de la Conseillère d'Etat en charge du département de l'intérieur et de la sécurité.

La Municipalité remercie aussi l'agriculteur concerné qui a également coopéré avec les Autorités communales et cantonales dans ce dossier.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

➤ **Avenir de la parcelle du « Grand Air »**

Lors d'un précédent Conseil, la question de l'avenir du « Grand Air » avait été évoquée. La Syndique Carole Pico avait répondu que la Municipalité ne pouvait pas se prononcer de manière claire sur la base des éléments en sa possession à ce moment-là. On peut comprendre que les citoyens se posent des questions à ce sujet, d'autant plus que le

Conseil communal de Moudon

musée Eugène-Burnand est abrité dans la bâtisse et que l'on a vu le départ du Registre Foncier sur Yverdon à fin décembre 2015.

Que va devenir le Grand Air ? Lorsqu'on parle du Grand Air, il s'agit d'une parcelle de 12'943 m² située dans la Ville Haute, composée de l'immeuble du Grand Air, classé note 1 aux Monuments historiques datant de 1647 et de deux nouvelles zones à bâtir selon un plan de quartier établi il y a 25 ans.

La Municipalité a avancé dans ce dossier et dans ses réflexions. Un mandat externe a été confié à deux experts dans le domaine de l'architecture et de la culture. Ce mandat avait pour but d'aider la Municipalité à se positionner sur l'achat ou non du Grand Air.

En effet, lors de la précédente législature, déjà des négociations avaient eu lieu au sujet de la vente du Grand Air par le Canton à la Municipalité. L'intention du Canton est bien de s'en séparer et l'a d'ailleurs confirmé à la nouvelle Municipalité en lui donnant un délai au 30 juin 2017 pour se prononcer. Le prix de vente s'élève à CHF 1'800'000.- pour le total de la parcelle.

La Syndique Carole Pico donne les points sur lesquels la Municipalité a basé ses réflexions pour répondre au Conseil d'Etat. C'est le département des finances et des relations extérieures, par son service le SIPAL (service immobilier - patrimoine et logistique) qui s'occupe du dossier. Les préoccupations premières de la Municipalité dans ce dossier sont la conservation du musée Eugène-Burnand à Moudon et l'engagement financier de la commune sur deux plans ; il faudra des fonds pour l'achat et des fonds pour le fonctionnement. Or, de ces constats, la Municipalité a présenté 3 propositions au Canton :

- La session de la bâtisse pour CHF 1.- symbolique en vue de sa transformation en bâtiment d'utilité publique ainsi que toutes les surfaces destinées à devenir domaine public
- la Municipalité propose de créer un parking sur une zone à bâtir pour accueillir les visiteurs
- on laisse le Canton vendre une zone à bâtir à des tiers chargés de réaliser des villas mitoyennes.

La réponse du Canton a été négative sur l'ensemble des propositions.

En conclusion, financièrement la commune ne peut assumer cet achat au prix exigé par le canton alors qu'il y a tant de projets à conduire. Comme précisé en début de législature, la Municipalité doit faire des choix et mettre des priorités sur des objets tels que le réaménagement du centre ville, l'interface de la gare et le collège du Fey. Toutefois, il y a bien un point où la Municipalité va rester ferme dans ce dossier, c'est le maintien du musée Eugène-Burnand à Moudon.

Monsieur Charles Charvet remercie la Municipalité d'avoir fait la proposition du franc symbolique au Canton, ce qui lui paraissait une proposition honnête, mais regrette que le Canton ne l'ait pas accepté.

3. Nominations

a) d'un(e) membre à la commission de circulation, en remplacement de Monsieur André MAYOR (PS-Les Verts).

b) d'un(e) membre à la commission des naturalisations, en remplacement de Madame Marita Maiurano (PS-Les Verts)

Suite à la démission de Monsieur André Mayor du Conseil et donc de la commission de circulation, un(e) membre du Conseil doit être nommé(e) à cette commission. Afin de respecter la représentation des partis au sein de cette commission, il appartient au groupe PS-Les Verts de proposer une ou un candidat.

Monsieur Charles Charvet demande la parole. Il relève que la commission de circulation comme la commission d'urbanisme sont des commissions extra-parlementaires dont le Conseil n'a pas à se mêler. A son avis, c'est la Municipalité qui a toujours désigné les membres de ces commissions. D'ailleurs, ces dernières ne sont pas mentionnées dans le règlement du Conseil communal.

La Syndique Carole Pico informe qu'effectivement c'est une commission consultative mais le désir était d'avoir le ressenti des partis politiques au sein de cette commission. Le but de cette démarche était que tous les partis soient représentés.

Monsieur Charles Charvet estime alors que toutes ces commissions devraient être nommées par le Conseil.

Le Président coupe cours à la discussion et informe que le groupe PS-Les Verts a proposé Monsieur Giovanni Iorizzo à la commission de circulation en remplacement de Monsieur André Mayor.

Madame Eléonore Ramer (PS-Les Verts) est nommée à la commission de naturalisation.

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 10/17 : Demande d'un crédit de CHF 861'000.- destiné à l'assainissement de l'éclairage public

La parole est donnée à Monsieur Charles Charvet pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Lohner, Vice Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur René Meillard relève que, si on regarde les chiffres, c'est la mise aux normes qui correspond à un coût si important. Il se demande si, pour la suite des changements de luminaires, il ne vaudrait pas mieux à regarder ça de manière plus petite plutôt que globale afin d'éviter dans une dizaine d'année qu'une nouvelle mise aux normes engendre des coûts importants. C'est presque la moitié de la somme qui est uniquement consacrée pour la mise aux normes.

Conseil communal de Moudon

La Municipale Michèle Pidoux répond qu'effectivement c'est un préavis important mais cette mise aux normes est nécessaire et elle espère qu'elle dure plus qu'une dizaine d'années.

Le Municipal Olivier Barraud relève que la réflexion est assez juste. Finalement, quand la Municipalité se retrouve face à ce fonds d'investissement, il y a deux possibilités, soit on met chaque année un montant au budget d'exploitation et on change petit à petit les lampes soit on décide de faire un investissement et on se retrouvera avec des amortissements sur une période. C'est un peu blanc bonnet ou bonnet banc, des fois on croit à la stratégie, ce qui a été le cas pour les changements de 3 ou 4 fenêtres au collège par année. Mais là aussi, pourquoi ne pas changer toutes les fenêtres en une seule fois et on est tranquille pendant un moment plutôt que d'être en permanence en travaux. Soit on a des coûts annuels à travers des amortissements conséquents soit on a des dépenses qu'on retrouve chaque année pour un montant.

Le Municipal Barraud est plutôt partisan d'être transparent, d'apporter les éléments peut-être avec des investissements plus conséquents, aussi peut-être bénéficiaire de rabais lors de commandes en plus grandes quantités plutôt qu'au coup par coup. Ce sont des stratégies, en terme d'investissement, de renouvellement d'équipement de divers éléments dans la commune.

Concernant le surplus d'éclairage qu'il y aura à l'avenue de Lucens et au vu du vandalisme et de l'insécurité qui y règne, Madame Sylvia Widmer espère que les luminaires qui existent ne seront pas supprimés.

La Municipale Michèle Pidoux informe que c'est surtout les lampes qui éclairent la route cantonale qui seront supprimées.

Monsieur Charles Charvet complète en disant qu'il y a beaucoup trop de luminaires proches les uns des autres à l'entrée de la ville côté Lucens et on éclaire le canton en quelque sorte, c'est donc de ces lampes qu'il s'agit.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis,***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 861'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,***
- 3. prend acte que les dépenses successives de la conclusion 2 seront activées au bilan,***
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,***
- 5. prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts, amortissements et économies d'énergies compris, sont estimés en moyenne à CHF 71'600.- par année,***

- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 861'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Le préavis No 10/17 est accepté à l'unanimité

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil et assure que le chantier sera suivi de manière sérieuse.

- b) Préavis No 13/17 : Demande d'un crédit de CHF 112'000.- pour la réfection du sol, la protection des piliers, la pose de stores, la production de caissons en bois et les modifications sur armoires existantes de la salle de gymnastique III du collège de l'Ochette**

La parole est donnée à Monsieur Daniel Perret-Gentil pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions municipales.

Monsieur Michel Lohner, Vice Président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux de réfection du sol, protection des piliers et pose de stores, production de caissons en bois et modifications sur armoires existantes de la salle de gymnastique III du collège de l'Ochette,**
- 2. accorde à et effet un crédit d'investissement maximum de CHF 112'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en partie par reprise sur le compte Fonds et entretien bâtiment scolaires,**
- 5. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 112'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 13/17 est accepté à l'unanimité

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Felix Stürner remercie chaleureusement la commission pour sa tolérance et sa patience ainsi que le Conseil.

c) Préavis No 14/17 : Demande d'un crédit de CHF 34'900.- pour la création d'une aire de musculation extérieure (installations Streetworkout) au Champ-du-Gour

La parole est donnée à Monsieur Roger Müller pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à la majorité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de commission.

Monsieur Etienne Habegger demande s'il n'y aurait pas lieu de réduire l'amortissement sur un délai plus court étant donné l'investissement modeste de ce préavis.

Le Municipal Olivier Barraud répond que dans la loi, c'est un maximum de dix ans. Effectivement, si le ménage communal le permet, l'amortissement peut se faire plus rapidement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis,**
- 2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 34'900.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense de la conclusion 2 sera activée au bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
- 5. prend acte que les charges d'exploitation liées à cet investissement (intérêts, amortissements et entretien courant) sont estimées en moyenne à CHF 5'060.- par année,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 34'900.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Le préavis No 14/17 est accepté par 43 voix, 8 avis contraires et 1 abstention

Le Municipal Olivier Duvoisin remercie également le Conseil.

d) Préavis No 16/17 : Vente de 4'176 m² de la parcelle n°450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA)

Conseil communal de Moudon

La parole est donnée à Monsieur Etienne Habegger pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Lohner, Vice Président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à vendre 4'176 m² de la parcelle n°450 à la société SEAM SA à Moudon, pour un montant de 150.-/m², soit CHF 626'400.-**
- 2. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,**
- 3. le tout, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire LATC, et de l'inscription du droit de réméré.**

Le Préavis No 16/17 est accepté par 48 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil.

e) Préavis No 17/17 : Arrêté d'imposition 2018

Monsieur Michel Lohner, Vice Président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions municipales.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 75% de l'impôt cantonal de base,**
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2018, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le Préavis No 04/16 est accepté par 50 voix et 2 abstentions

Monsieur Olivier Barraud remercie la COGEFIN pour son excellent travail et leur bonne collaboration.

5. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales

AIMSLE

Monsieur Roger Müller donne quelques explications concernant le fonctionnement de l'Association Intercommunale Scolaire Moudon, Lucens et Environs. Cette dernière est constituée par :

- un exécutif de 7 membres au CoDir, dont 2 représentants de Moudon qui sont les Municipaux Jean-Philippe Steck et Felix Stürner
- un législatif de 31 membres représentant les 10 communes. Moudon est représenté par 9 membres y compris Monsieur Olivier Barraud qui est le représentant municipal
- Lucens est représenté par 6 membres et les autres communes par 16 membres.

Le but de l'AIMSLE est de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire, au sens large du terme, donc le primaire et le secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées.

Elle pourvoit également aux besoins parascolaires, tels que les cantines scolaires ou l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. Il y a 3 ans en arrière, 24 places étaient à disposition et le nouveau budget prend en compte 144 places qui sont réparties entre Moudon et Lucens.

Le Conseil intercommunal a un certain nombre de prérogatives et de missions, soit entre autre, adopter le budget et les comptes annuels, décider des dépenses extra budgétaires et autoriser l'acquisition et l'aliénation de tout immeuble. L'association a également la compétence d'autoriser tout emprunt et cautionnement, le plafond d'endettement étant fixé à 30 millions. De plus, elle décide aussi de la construction et la transformation ou la démolition ou la reconstruction de l'immeuble appartenant à l'AIMSLE. Le (nouveau) collège de l'Ochette, qui date de 1972, est propriété encore de la commune de Moudon, donc on ne va pas retrouver de montant dans les comptes au niveau de l'exploitation mais sous « location », car Moudon loue ses surfaces à l'AIMSLE.

Les deux gros projets qui sont suivis actuellement, sont les constructions du Fey, le bâtiment scolaire et la salle de gymnastique. Le chantier avance et les bâtiments doivent être opérationnels à la rentrée, au mois d'août 2018. Moudon participe à environ 53% à ces investissements selon la répartition et la même chose pour tout ce qui est de l'exploitation. Monsieur Müller nous apporte encore quelques explications concernant les comptes de l'AIMSLE qu'on peut retrouver dans les comptes et budget de Moudon.

AIML

Monsieur Willy Blaser précise que l'Association Intercommunale Moudon, Lucens concerne l'évacuation des eaux usées. Il relève qu'actuellement, il préside le Conseil intercommunal et ce dernier fonctionne de la même manière que le Conseil communal. Les membres du Conseil intercommunal sont assermentés par le Préfet au début de la législature, ce qui a été fait le 17 novembre 2016 à Lucens. A cette occasion, le budget a été adopté et nommé Monsieur Etienne Berger au poste de secrétaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude Mottaz.

Conseil communal de Moudon

Le mandat du Président est de mener les débats et dure une année. Selon un tournus, l'année prochaine ce sera un membre de Lucens qui présidera l'AIML.

Comme c'est un début de législature, plusieurs membres sont en période encore de « rôdage » sur le fonctionnement de cette AIML.

La 1^{ère} séance de cette année a eu lieu le 18 mai à Moudon et 7 préavis ont été présentés par le Conseil de direction. Les préavis suivants ont été traités : comptes et bilan, le plafond d'endettement de l'AIML qui a été fixé à 3 millions, le remplacement d'une grille d'égouttage, l'autorisation de plaider, les indemnités, les autorisations de signatures et le changement d'une vis d'Archimède. Ces préavis ont tous été adoptés.

Durant cette année, tous les membres du Conseil intercommunale ont été conviés à une visite de la STEP de Lucens le 31 août dernier sous la responsabilité du Président du comité directeur, Monsieur Sylvain Schüpbach. Puis, sous la houlette du responsable de la STEP, Monsieur Pascal Rod, toutes les explications ont été apportées sur le fonctionnement de l'installation et le cheminement de nos eaux usées. Ensuite, les membres du Conseil intercommunal ont été informés de la future régionalisation de la STEP de Lucens et du traitement des micropolluants, qui est un grand dossier pour le futur. Monsieur Blaser ne veut pas rentrer dans les détails car une séance d'information sur le sujet est agendée au 30 novembre prochain à la Douane à Moudon où sont conviés les Municipalités concernées et les membres du Conseil intercommunal. Certainement que le Comité de pilotage donnera de plus amples renseignements à ce moment-là.

Il faut juste savoir que la future régionalisation engendrera une dépense d'environ 30 millions de francs sur 5 ans mais avec d'importantes subventions de l'Etat et notamment de la Confédération.

Les comptes de l'AIML adjoints aux comptes communaux peuvent être consultés.

OASIS

Monsieur Charles Charvet relève que l'Association du Centre Intercommunal de Santé Oasis regroupent les communes de Moudon, Hermenches, Jorat-Menthue, Syens, Montanaire, Vucherens, Rossenges et Lucens. L'Oasis accueille 49 personnes en long séjour, 6 personnes en court séjour et 12 personnes en psychiatrie de l'âge avancé, soit un total de 67 personnes. L'EMS gère également les appartements protégés attenants à l'OASIS. Le taux d'occupation est pratiquement de 100%.

L'OASIS est un gros employeur de la commune puisque 102 collaborateurs y travaillent ce qui représente 64 temps plein et forment 14 apprentis ou étudiants HS. Le chiffre d'affaire de l'institution est de 7,7 millions et le financement est régi par les directives cantonales en la matière.

L'assemblée générale a lieu une fois par année pour adopter les comptes et le budget et les représentants des communes concernées y participent. 5 personnes représentent le Conseil communal de Moudon. Le Comité directeur est formé de 8 membres qui représentent les 8 communes membres.

Le projet de construction d'une structure médicale à Moudon a fait l'objet de deux crédits votés par l'assemblée générale, soit 1 de CHF 200'000.- voté en 2015 pour l'étude préalable et un 2^{ème} de CHF 320'000.- en 2017 pour l'étude d'exécution. La prochaine

Conseil communal de Moudon

étape, prévue sous peu, sera le vote du crédit de construction. L'OASIS avait fait une demande d'achat du terrain près du terrain de sport et la commune est entrée en matière pour un droit de superficie à l'OASIS pour la construction d'une maison de la santé regroupant le CMS de Moudon, un CAT (centre d'accueil temporaire) et des médecins plus des médecins de l'HIB.

On ne trouvera rien concernant les comptes puisque l'ACISO a son propre budget et ses propres comptes et ne coûtent rien à la commune.

Pour ces trois rapports, le Président a ouvert la discussion et la parole n'a pas été demandée.

Le Président remercie les 3 intervenants pour leur rapport.

6. Propositions individuelles

Monsieur Michel Bula relève que, lors du Conseil communal du mois de mars dernier, il était intervenu concernant les heures de ramassage des ordures ménagères au centre-ville, afin que les camions-poubelles ne passent pas aux heures de pointe lorsque les enfants se rendent à l'école.

Or, la situation s'était améliorée mais depuis le changement de prestataire, des bouchons se forment régulièrement.

Monsieur Bula demande donc à la Municipalité si elle peut intervenir pour éviter ces problèmes.

La Municipale Michèle Pidoux répond que le ramassage des ordures doit se faire avant 09h00 mais elle fera le nécessaire pour que le camion ne passe plus à ce moment là à la rue Grenade.

La parole n'est plus demandée et la discussion est fermée.

Il est 21h46, le Président clos la séance et donne rendez-vous à l'assemblée à la salle de la Douane pour la traditionnelle « Verrée du Président ».

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

André Zimmermann

Nicole Wyler